

TRAVAUX DE REHABILITATION

Les aides financières de l'Anah et du programme « Habiter Mieux » de l'Etat

Mesdames et messieurs les élus locaux



Vous avez dans votre commune des propriétaires occupants dont le logement est achevé depuis plus de 15 ans.

Exemple:
Projet de travaux
d'amélioration énergétique
(fenêtres,
isolation,
chaudière...)
de 10 000€/HT

2 000€
à 3 500€
aide travaux
ANAH

+
1 100€
à 1 600€
aide
complémentaire
« habiter mieux »

+
aides
éventuelles
des collectivités

- La somme des revenus fiscaux de référence des personnes occupant le logement ne dépassent pas les plafonds ci-dessous:

Nombre de personnes	Plafonds de ressources
1	11 358
2	16 611
3	19 978
4	23 339
5	26 715
Par personne supplémentaire	+ 3 365

- Ils envisagent de réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique



- Orientez-les vers:
la délégation locale de l'ANAH.
Contact: tél: 05.62.61.53.27

Il sont en effet susceptibles, de bénéficier d'une aide pour la réalisation de ces travaux.

**L'ANAH intervient également pour aider:
à la rénovation de logements dégradés
et à l'adaptation de logements aux handicaps.**